

GUIDE DE LABELLISATION

ECOLES DE RUGBY

Saison 2020-2021



FFR



La Fédération Française de Rugby s'est engagée depuis 2006 dans une démarche de valorisation de ses Ecoles de Rugby en mettant en place une procédure de labellisation. Ce sont plus de 1000 Ecoles de Rugby qui ont été labellisées depuis.

La demande de labellisation reste une démarche volontaire de la part du club. C'est un dispositif de reconnaissance et d'accompagnement des Ecoles de Rugby mis en place par la Fédération Française de Rugby.

A partir de la saison 2018-2019 la procédure de labellisation évolue pour désormais décerner trois niveaux de labels symbolisés par des étoiles. Cette refonte de la labellisation a pour objectif de valoriser les clubs à la hauteur de leur engagement dans l'accueil des jeunes joueurs, leur formation et le développement de la structure.

En 2018-2019 : 396 dossiers Ecoles de Rugby ont été validés avec la nouvelle procédure pour un début de label 2019-2020.

En 2019-2020 : 250 dossiers Ecoles de Rugby seront validés pour un début de label 2020-2021.

** En rouge apparaissent les modifications apportées pour cette saison au dossier de labellisation et/ou les explications complémentaires.*

Dossier à télécharger sur le site de la FFR :

https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/labellisation-edr

Informations et contact :

ecoles.rugby@ffr.fr



Pour toute demande de labellisation faite sur la saison 2020-2021, merci d'utiliser la grille de labellisation 2020-2021 mise en ligne sur le site de la FFR.

Veillez trouver ci-dessous les évolutions 2020-2021 apportées à la grille :

Effectifs et rassemblement :

Les effectifs (joueurs, éducateurs) à indiquer dans le document sont ceux du club demandeur du label. Merci de ne pas prendre en compte l'addition des effectifs (joueurs et éducateurs) qui composent le rassemblement, ni l'addition des infrastructures.

En effet, un rassemblement n'a pas nécessairement de durée d'existence au-delà d'une saison ce qui, en cas de sortie d'un club de ce rassemblement lors de la période de Label, pourrait remettre en cause les données objectives de son obtention.

Le rassemblement est notifié dans la demande de Label afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible de la structure mais il ne permet en aucun cas d'obtenir par son biais une labellisation ou une labellisation au niveau supérieur. **Une labellisation = un club.**

Attention pour les clubs ayant eu un label lors de la saison 2019-2020 ou 2020-2021, sous forme de rassemblement :

Dans le cas où un club apparaissait dans un rassemblement lors d'une demande précédente s'assurer que :

- Le club ayant obtenu son label qui était à ce moment dépendant du rassemblement peut maintenir son label dans le cas où un club sort du rassemblement sur la période.

Exemple

En 2019-2020 le « club support » A, a obtenu un label avec le club B dans le rassemblement. Afin d'obtenir les critères et notamment les effectifs il avait besoin du club B.

Pour 2021-2022 le club B souhaite demander un label en son nom propre (tout seul). Cela sera possible uniquement s'il peut tout seul détenir les effectifs nécessaires ET si le club A qui a obtenu son label continue de maintenir les effectifs requis sans compter sur le club B. Sinon le club A perdra son label lors de la visite de contrôle des deux ans.

2.4.3 « Mise en place du dispositif du Livret du Jeune Joueur (distribution des livrets, tests de validation des compétences...) » : Désormais les clubs devront mettre en place à compter de la saison en cours le dispositif du Livret du Jeune Joueur.

2.4.4 « Mise en place d'un protocole de remise des médailles en fin de saison dans le cadre du dispositif du Livret du Jeune Joueur ». Désormais les clubs devront organiser, à compter de la saison en cours, un cérémonial de remise des récompenses.



1) QUELS SONT LES ENJEUX DE LA LABELLISATION ?

L'attribution du label est le symbole de la reconnaissance par la Fédération Française de Rugby de l'École de Rugby dans sa démarche de qualité engagée dans les domaines suivants : l'accueil, l'accompagnement et la formation des joueurs ainsi que le développement de l'activité. L'attribution de cette distinction est un moyen pour la FFR et les institutions d'identifier les clubs labellisés, en augmenter l'attractivité auprès des joueurs, des parents et des éducateurs. Le label permet aussi à l'école de rugby / au club, de valoriser son engagement auprès des institutions publiques, et des partenaires privés.

2) A QUI S'ADRESSE LA LABELLISATION ?

La labellisation s'adresse à :

- Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Rugby :
 - Un club n'ayant jamais été labellisé
 - Un club dont le label ou le renouvellement a expiré
 - Si le label est en cours et que l'école de rugby a été labellisée ou le label a été renouvelé avec l'ancienne procédure entre le 01/07/2015 et le 30/06/2018 se référer au paragraphe 9.

Les prérequis à respecter pour prétendre à un label Ecole de Rugby :

- Être un club affilié à la Fédération Française de Rugby
- Auto déclarer l'activité Ecole de Rugby sous Ovale 2
- Respecter les obligations fédérales
- Avoir au moins 1 éducateur licencié formé ou en cours de formation par catégorie
- Faire jouer seul ou en rassemblement

3) COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE LABELLISATION ?

Le dossier de labellisation/renouvellement est une grille Excel à compléter par le responsable de l'école de rugby et son équipe administrative et pédagogique (onglets 1, 2 et 4). C'est ensuite, le comité départemental qui effectue une visite d'évaluation, et valide avec la ligue régionale le dossier avant de le transmettre à la FFR (onglets 3 et 5).

Pour que le dossier puisse être étudié, tous les champs du document devront être complétés



ETAPE 1 : DEPOT DU DOSSIER DE LABELLISATION

Le responsable de l'EDR et son équipe administrative et pédagogique accompagnés par le Conseiller Technique de Club devront compléter les trois onglets du dossier de labellisation avant de le transmettre au comité départemental.

Sur le fichier Excel : le club renseignera uniquement les champs en « blanc » les cases grises ne sont pas modifiables, soit celles-ci contiennent les intitulés des questions, soit les champs se mettent à jour automatiquement d'un onglet à l'autre.

- **Onglet 1** : La **Fiche d'identité** : pour y indiquer les informations générales sur l'EDR : identité, organigramme, contacts, effectifs joueurs, éducateurs.
- **Onglet 2** : La **Grille d'Auto Evaluation** : le responsable complétera tous les champs ce qui déterminera automatiquement si le club répond aux exigences de la première étoile, la seconde étoile ou la troisième étoile.

Les critères « A » sont obligatoires, les critères « B » ne sont pas obligatoires, les critères « I » sont à indiquer à titre informatif.

Si le « feu est vert » l'EDR répond au critère pour le niveau de label demandé

Si le « feu est rouge » l'EDR ne répond pas au critère pour le niveau de label demandé.

Après avoir renseigné l'intégralité des critères, le champ en haut se renseigne automatiquement pour déterminer le niveau de label atteint par l'EDR. Pour atteindre un niveau de label, tous les « feux » de la colonne doivent être au vert.

- **Onglet 4** : **Projet pédagogique** : La synthèse des actions est à compléter sur la trame présente.

ETAPE 2 : EVALUATION DU DOSSIER PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE ET VISITE D'EVALUATION

La commission Ecole de Rugby départementale après réception du dossier s'assure de sa conformité au vue des documents transmis. Elle planifie une visite d'évaluation lors de laquelle elle renseignera les deux derniers onglets du dossier :

- **Onglet 3** : Le **Compte rendu** : Il est à compléter par le / Conseiller Technique de Ligue lors de sa visite d'évaluation, un avis devra être donné. Le responsable EDR et le CTC rédigeront ensemble le plan d'amélioration (anciennement PAQ) en indiquant les actions à mettre en place pour développer l'école de rugby et progresser sur les quatre années en précisant le délai pour chaque action. Lors de la visite de contrôle de label au bout de deux ans, le CTC s'assurera de la mise en place de ces actions de développement.
- **Onglet 5** : La **Synthèse** : elle atteste du niveau de labellisation demandé et que le dossier est complet et validé par la Comité Départemental et la Ligue avant transmission à la FFR.

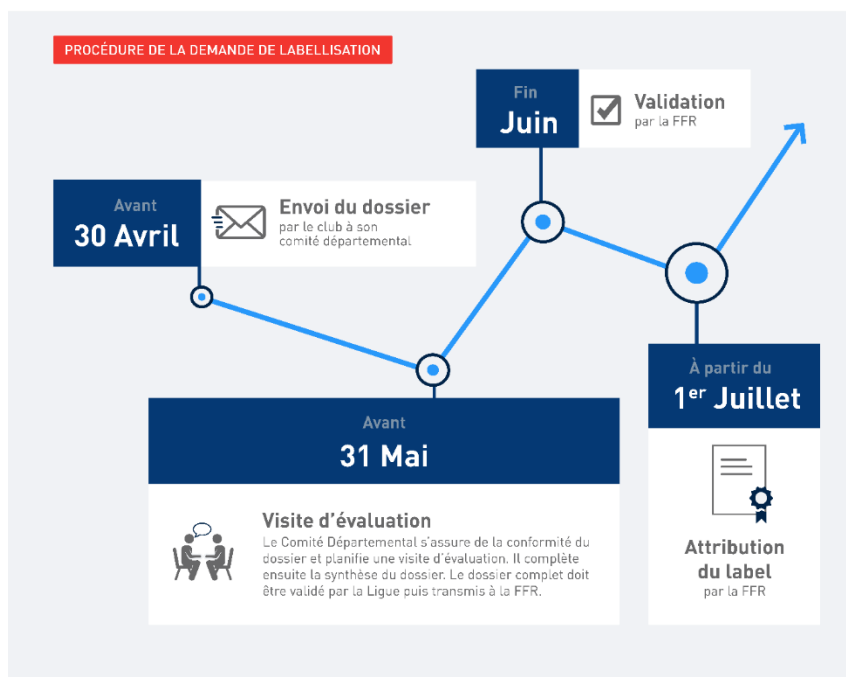
ETAPE 3 : VALIDATION ET ATTRIBUTION DU LABEL PAR LA FFR

La ligue après avoir donné son avis sur le dossier, le transmet complet à la FFR pour qu'il soit validé en comité directeur selon le calendrier établi.

Une fois validé, la FFR officialisera la labellisation pour 4 ans en faisant parvenir au club, au comité départemental et à la ligue un courrier. Les prestataires identifiés pour chaque kit (communication et pédagogique) enverront en suivant, les kits de labellisation au comité départemental qui en assurera la remise au club.

4) QUAND FAIRE LA DEMANDE DE LABELLISATION ?

La demande de labellisation ou de renouvellement se fera selon un calendrier défini avec différentes échéances au cours de la saison sportive et une seule validation par an en fin de saison :



1. **Avant le 30 avril** : dépôt du dossier au comité départemental
2. **Avant le 31 mai** : évaluation du dossier par le comité départemental et visite d'évaluation par la commission école de rugby départementale. Validation du dossier par le comité départemental et la ligue. Le dossier est ensuite transmis complet à la FFR par mail.
3. **Fin juin** : validation et attribution du label par la FFR
4. **A partir du 1^{er} juillet** début de la labellisation et envoi des kits de valorisation de la labellisation



5) COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE LE LABEL ?

La labellisation ou le renouvellement de labellisation sont valables pour 4 saisons à compter de son officialisation (la saison qui suit celle du dépôt de dossier).

Exemple : le dossier est déposé entre septembre 2020 et avril 2021, la labellisation débute en juillet 2021, le club est labellisé jusqu'en juin 2025.

6) L'ÉCOLE DE RUGBY PEUT ELLE PERDRE SON LABEL ?

Dans les 6 mois qui précèdent la date anniversaire des 2 ans de Label une visite de contrôle est effectuée par la commission départementale, si l'École de Rugby ne remplit plus les conditions exigées dans la grille de labellisation pour le niveau de labellisation en cours et/ou ne respecte pas les engagements sportifs, la commission se réserve le droit de supprimer le niveau de label atteint ou de rétrograder à un niveau inférieur.

Tout manquement grave à une règle élémentaire d'éthique pourra entraîner un retrait du label avec impossibilité de refaire une demande avant la fin des 4 saisons initialement prévues. La Commission Nationale de Ecoles de Rugby devra être consultée en amont avant toute décision concernant la rétrogradation d'un niveau ou le retrait de label.

7) QUAND FAIRE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT ?

La demande de renouvellement doit obligatoirement se faire, la saison qui précède la fin du label. Il ne doit pas y avoir d'interruption entre la fin d'une labellisation et son renouvellement.

Exemple : la labellisation a été validée en juin 2019, elle est valable pour 4 saisons à compter de la saison suivante : 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023. La labellisation s'arrête en juin 2023. Le dossier de demande de renouvellement devra donc être déposé entre septembre 2022 et avril 2023 pour qu'il soit validé en juin 2023 et que le renouvellement débute en juillet pour la saison 2023-2024.

Si la demande de renouvellement n'est pas effectuée dans les délais, le club ne pourra pas demander de labellisation pour les 4 ans à venir. En cas de non renouvellement du label, le club ne pourra plus utiliser la marque « École de Rugby labellisée » et communiquer autour de ce label.



8) COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON ATTENDRE AVANT DE POUVOIR POSTULER À UNE EVOLUTION DE LABEL ?

Tous les 4 ans le club devra renouveler son label et pourra à cette occasion postuler pour un niveau de label supérieur ou se voir requalifier pour un niveau inférieur.

Une visite de contrôle est effectuée par la commission départementale 6 mois avant la date anniversaire des 2 ans du label. Dans ce cadre le club peut effectuer une demande exceptionnelle de requalification de label. Le rapport de la visite de contrôle à compléter est disponible sur le site de la FFR.

9) SI MON ECOLE DE RUGBY EST ENCORE LABELLISEE AVEC L'ANCIENNE PROCEDURE QUE FAIRE ?

Si l'école de rugby a été labellisée avec l'ancienne procédure entre le 01/07/2016 et le 30/06/2018 voici les différents cas et la procédure à suivre :

Cas n°1 : L'EDR a été labellisée entre le 01/07/2016 et le 30/06/2017 la labellisation est valable jusqu'au 30/06/2021.

Les EDR pourront prétendre à la nouvelle procédure pour la saison 2020/2021 en déposant le dossier du 01/09/2019 au 30/04/2020.

(La labellisation étant encore valable jusqu'au 30/06/2021 elles pourront aussi déposer le dossier la saison suivante en déposant le dossier du 01/09/2020 au 30/04/2021).

Cas n°2 : L'EDR a été labellisée entre le 01/07/2017 et le 30/06/2018 la labellisation est valable jusqu'au 30/06/2022. Les EDR pourront prétendre à la nouvelle procédure pour la saison 2020/2021 en déposant le dossier du 01/09/2019 au 30/04/2020.

(La labellisation étant encore valable jusqu'au 30/06/2022 elles pourront aussi déposer le dossier la saison suivante en déposant le dossier du 01/09/2020 au 30/04/2021 ou bien la saison suivante).

EDR Labellisées avec la nouvelle procédure :

	01/07/2018	30/06/2019	01/07/2019	30/06/2020	01/07/2020	30/06/2021	01/07/2021	30/06/2022	01/07/2022	30/06/2023	01/07/2023	30/06/2024
	Période sur laquelle l'EDR a déposé un dossier de demande de label		EDR labellisée saison 1		EDR labellisée saison 2		EDR labellisée saison 3		EDR Labellisée saison 4 Dernière saison de label - Période de dépôt d'un nouveau dossier de Label (septembre à avril)			
			Période sur laquelle l'EDR a déposé un dossier de demande de label		EDR labellisée saison 1		EDR labellisée saison 2		EDR labellisée saison 3		EDR Labellisée saison 4 Dernière saison de label - Période de dépôt d'un nouveau dossier de Label (septembre à avril)	



10) COMMENT EST VALORISÉE LA LABELLISATION ?

Tous les clubs ayant obtenu un label ou un renouvellement de label recevront un package de valorisation réparti en trois « kits » :

- Kit matériel pédagogique (l'EDR aura le choix parmi une liste de produits)
- Kit outils de communication
- Accompagnement des coordinateurs Ecoles de Rugby

Selon le niveau de label atteint le contenu de ce kit sera différent. Le club labellisé s'engage à utiliser les outils fournis par la FFR et notamment à respecter les conditions d'utilisation et de communication du label décerné.

Si l'École de Rugby évolue d'un niveau de label à un autre au bout de deux années et non les quatre années initialement prévues, elle recevra le delta de la valorisation entre les deux niveaux.

1. KIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

L'École de Rugby recevra un bon de réservation d'un montant correspondant au niveau de label atteint pour commander via le fournisseur identifié du matériel pédagogique. Elle pourra choisir le matériel qu'elle souhaite dans une liste de produits proposés spécifiquement pour les écoles de rugby.

1 étoile : 1000 euros

2 étoiles : 1250 euros

3 étoiles : 1500 euros

2. KIT COMMUNICATION :

L'École de Rugby recevra un kit de communication et de promotion avec des outils de communication « École de Rugby labellisée ».

Le club pourra communiquer sur le Label EDR uniquement lorsqu'il sera officialisé par la FFR. En cas de non-respect des conditions d'attribution du label, ou de non renouvellement dans les délais impartis, le club ne pourra plus utiliser le terme « École de Rugby Labellisée ».

- Annuaire: l'École de Rugby labellisée sera inscrite sur l'annuaire fédéral officiel des labellisations.
- Logo officiel : l'École de Rugby pourra utiliser le logo « EDR labellisée »
- La plaque + autocollant millésimé : La plaque est à afficher à un endroit stratégique du club et utilisable pour 4 saisons. Les autocollants millésimés avec l'année et le label atteint seront envoyés et seront à coller sur la plaque.



- Courrier aux institutions : des courriers types à personnaliser seront envoyés aux clubs labellisés.
- Oriflamme : deux oriflammes logotées « Ecole de Rugby labellisée » seront fournies pour communiquer lors des tournois, plateaux EDR organisés
- Banderole : une banderole logotée « Ecole de Rugby Labellisée » sera envoyée.

3. FORMATION :

La Ligue organisera chaque saison une session de formation / information à destination des coordinateurs des Ecoles de Rugby Labellisées.

11) AIDE A LA SAISIE DU DOSSIER DE LABELLISATION

LES CHAMPS EN BLANC SONT A COMPLETER

LES CHAMPS EN GRIS SONT, SOIT LES INTITULES, SOIT SE COMPLETENT AUTOMATIQUEMENT D'UN ONGLET A L'AUTRE

Onglet 1 : Présentation

DOSSIER DE LABELLISATION / RENOUELEMENT
ECOLE DE RUGBY

LABELLISATION INITIALE

La demande de labellisation de l'école de rugby est une démarche volontaire de la part du club. Ce dernier s'engage dans une démarche de projet et de qualité pour son école de rugby. Cette initiative se formalise au travers de documents à compléter (4 onglets de ce fichier Excel et 1 document à joindre en annexe).
Toute labellisation, une fois validée par les différentes entités, est valable pour 4 saisons, et soumise à une visite de contrôle tous les 2 ans. Au bout de 2 ans, le club peut candidater pour l'obtention d'un niveau supérieur de label (dépot d'un nouveau dossier) mais peut aussi rétrograder d'un niveau de label.
Tout manquement grave à une règle élémentaire de l'éthique pourra entraîner un retrait du label avec impossibilité de relaire une demande avant la fin des 4 saisons initialement prévues.

Les pièces à fournir.

1. Fiche d'identité
2. Grille d'auto-évaluation
3. Compte rendu de visite d'évaluation
4. Projet pédagogique (document à fournir en annexe)
5. Synthèse du dossier

RENOUELEMENT

Pour maintenir son label, tous les 4 ans l'EDR doit renouveler sa demande. Le dossier de demande de renouvellement doit être complété et déposé la saison qui précède la fin de la labellisation.
Le dossier de renouvellement est réalisé avec la mise à jour des informations du dossier de labellisation et la rédaction d'un nouveau projet pédagogique.

1. Fiche d'identité
2. Grille d'auto-évaluation
3. Compte rendu de visite d'évaluation
4. Projet pédagogique (document à fournir en annexe)
5. Synthèse du dossier

CALENDRIER

AVANT 30 Avril Je dépose mon dossier	AVANT 31 Mai Le Comité Départemental et la Ligue évaluent mon dossier	FIN Juin Mon dossier est validé par la FFR	A PARTIR DU 1er Juillet Mon école de rugby est labellisée pour 4 ans et je reçois mes kits
--	---	--	--

PROCEDURE

Le dossier de labellisation et/ou de renouvellement est complété par le club (fichier excel + projet pédagogique à rédiger) puis :

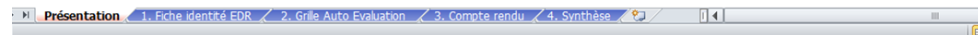
1. Le dossier complet est déposé au Comité Départemental (de septembre à fin au 30 avril)
2. Le comité Départemental étudie le dossier, programme une visite d'évaluation dans le club et renseigne le compte rendu d'évaluation (de septembre au 31 mai)
- Le Comité Départemental et la Ligue font parvenir à la FFR le dossier complet avec la synthèse pour signature par les deux entités pour avis (avant le 31 mai)
3. La FFR étudie les dossiers, communique les demandes officiellement validées et fait parvenir les packs de valorisation (de juin à juillet)

La labellisation débute pour une durée de 4 ans

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne pourra être pris en compte

Le mode d'emploi de la labellisation/renouvellement est téléchargeable sur le site de FFR :
<http://www.ffr.fr/Au-coeur-du-jeuJouer-Se-preparer/Ecole-de-Rugby>

Contact et informations :
ecoles.rugby@ffr.fr



Onglets du dossier de labellisation à compléter

Onglet 1 : Fiche d'Identité :

	Case à compléter
	Case non modifiable (soit l'énoncé soit la case est complétée automatiquement)

Cases à compléter

1
FICHE IDENTITE

INFORMATIONS GENERALES

Ligue

Comité Départemental

Nom du club / club support

Si regroupement :

Club 1	<input type="text"/>
Club 2	<input type="text"/>
Club 3	<input type="text"/>
Club 4	<input type="text"/>
Club 5	<input type="text"/>

Année de création EDR

Site internet

Page facebook

Code Ligue

Code Club :

Code FFR

Code FFR

Code FFR

Code FFR

ORGANIGRAMME EDR

	Nom - Prénom	Téléphone	Adresse mail
Président du club	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Responsable EDR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Responsable sportif EDR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Responsable administratif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Préciser les référents, les éducateurs par catégorie

Fonction	Nom - Prénom	Téléphone	Adresse mail
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Cases complétées automatiquement

Cases à compléter qui se reportent automatiquement dans l'onglet 2

EFFECTIFS				
	année en cours	année n-1	année n-2	année n-3
Nombre de joueurs licenciés dans le club				
Nombre de joueurs licenciés M6				
Nombre de joueurs licenciés M8				
Nombre de joueurs licenciés M10				
Nombre de joueurs licenciés M12				
Nombre de joueurs licenciés M14				
Nombre de joueuses licenciées M15 féminines				
Nombre de joueurs licenciés EDR	0	0	0	0
Ratio licenciés EDR / licenciés joueurs clubs	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Evolution	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
EDUCATEURS				
Educateurs	Nombre	Plus haut niveau diplôme*		
M6				
M8				
M10				
M12				
M14				
M15 féminines				
Total	0			

Onglet 2 : Grille d'Autoévaluation

	Case à compléter
	Case non modifiable (soit l'énoncé soit la case est complétée automatiquement)

Cases complétées automatiquement avec l'onglet 1

A compléter liste déroulante ou texte

FFR		2 GRILLE D'AUTOEVALUATION		Ecole de RUGBY					
CLUB 1		1111A		LABELLISATION					
TOUS LES CRITERES DOIVENT ETRE COMPLETEES A : critère obligatoire pour le niveau de label demandé ; B : critère non obligatoire pour le niveau de label demandé ; I : critère informatif				NON CONFORME 1 ETOILE		NON CONFORME 2 ETOILES		NON CONFORME 3 ETOILES	
1. ORGANISATION / ACCUEIL				★		★★		★★★	
1.1. Organisation administrative EDR									
1.1.1	Ecole de rugby déclarée sous Ovale 2	oui		A	●	A	●	A	●
1.1.2	Organigramme de l'EDR (administratif, éducateurs)	oui		A	●	A	●	A	●
1.1.3	Identification d'une responsable - coordonateur EDR	oui		A	●	A	●	A	●
1.1.4	Un représentant EDR est élu au comité directeur du club	oui		A	●	A	●	A	●
1.1.5	Le responsable - coordonateur EDR est à temps plein	non		B		B		A	●
1.1.6	Budget consacré à l'EDR			A	●	A	●	A	●
1.1.7	% du budget EDR par rapport au budget club			I		I		I	
1.1.8	Prix de la cotisation			I		I		I	

Liste de critères

Information sur le critère :
A : obligatoire pour le niveau de label
B : non obligatoire pour le niveau de label
I : Informatif

Feu vert : critère obligatoire atteint pour le niveau
Feu rouge : critère obligatoire non atteint pour le niveau

L'EDR répond aux critères pour prétendre au label 1 étoile et 2 étoiles mais pas pour le label 3 étoiles

FFR		2 GRILLE D'AUTOEVALUATION		2018-2019		Ecole de RUGBY		
Nom du club		0000A		LABELLISATION				
TOUS LES CRITERES DOIVENT ETRE COMPLETES A : critère obligatoire pour le niveau de label demandé ; B : critère non obligatoire pour le niveau de label demandé ; I : critère informatif		CONFORME 1 ETOILE		CONFORME 2 ETOILES		NON CONFORME 3 ETOILES		
1. ORGANISATION / ACCUEIL		★		★★		★★★		
1.1. Organisation administrative EDR								
1.1.1	Ecole de rugby déclarée sous Ovale 2	oui	A	●	A	●	A	●
1.1.2	Organigramme de l'EDR (administratif, éducateurs)	oui	A	●	A	●	A	●
1.1.3	Identification d'une responsable - coordonateur EDR	oui	A	●	A	●	A	●
1.1.4	Un représentant EDR est élu au comité directeur du club	oui	A	●	A	●	A	●
1.1.5	Le responsable - coordonateur EDR est à temps plein	non	B		B		A	●
1.1.6	Budget consacré à l'EDR	****	A	●	A	●	A	●
1.1.7	% du budget EDR par rapport au budget club	****	I		I		I	

Onglet 3 : Compte Rendu Visite d'Evaluation

FFR
Ecole de l'Équipe
3
COMPTE RENDU DE VISITE D'EVALUATION

CLUB 1

1111A

LABELLISATION

1 ETOILE

INCOMPLET

Date de la visite

Saison en cours

Personnes présentes		
Nom	Prénom	Qualité

Commission Départementale EDR

Conseiller Technique	
Nom	
Date de visite	
Signature	

Président Comité Départemental	
Nom	
Date décision	
Signature cachet comité	

EVOLUTION ET PLAN D'AMELIORATION

ORGANISATION / ACCUEIL			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Administratif			
Licenciés			

Présentation
1. Fiche identité EDR
2. Grille Auto Evaluation
3. Compte rendu
4. Synthèse

Cases complétées automatiquement

Cases complétées automatiquement en fonction des onglets précédemment complétés:
Dossier incomplet ou nombre d'étoiles atteint

EVOLUTION ET PLAN D'AMELIORATION			
ORGANISATION / ACCUEIL			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Administratif			
Licenciés			
Equipements			
Accompagnement			
FORMATION			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Ethique et règlement			
Projet pédagogique			
Formation éducateurs			
Formation joueurs			
Arbitrage			
Rencontres			
Milieu scolaire			
DEVELOPPEMENT / COMMUNICATION			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Action de développement			

Plan d'amélioration à compléter lors de la visite d'évaluation

Onglet 4 : Synthèse du dossier

The screenshot displays the '4 SYNTHÈSE DOSSIER' interface. It features a header with the FFR logo and 'Ecole de Rugby' logo. The main content is organized into several sections:

- CLUB 1**: A table with two columns. The first column contains 'Auvergne Rhône Alpes' and 'Drôme'. The second column contains '3333A' and '2222B'.
- DEMANDE**: A section with a large 'LABELLISATION' box on the left and an 'INCOMPLET' status box on the right. Below the status box is a 'Saison en cours' button.
- PIECES JUSTIFICATIVES**: A table with four rows. The first row is '1. Fiche d'identité' with a 'Non valide' status. The second row is '2. Grille auto évaluation' with a 'Valide' status. The third row is '3. Projet pédagogique' with a 'Valide' status. The fourth row is '4. Compte rendu visite évaluation' with a 'Valide' status.
- AVIS**: A section with two buttons: 'Comité Départemental' and 'Ligue Régionale'.

At the bottom, there is a navigation bar with tabs: 'Présentation', '1. Fiche identité EDR', '2. Grille Auto Evaluation', '3. Compte rendu', and '4. Synthèse'.

Cases complétées
automatiquement
avec les autres
onglets

Etat du dossier

Etat des pièces
justificatives

PIECES JUSTIFICATIVES	
1. Fiche d'identité	<input type="text"/>
2. Grille auto évaluation	<input type="text"/>
3. Projet pédagogique	<input type="text"/>
4. Compte rendu visite évaluation	<input type="text"/>
AVIS	
Comité Départemental	Ligue Régionale
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Président	Président
Nom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
Date <input type="text"/>	Date <input type="text"/>
Signature <input type="text"/>	Signature <input type="text"/>
Transmis à la FFR le	<input type="text"/>

Le dossier complet validé par le Comité Départemental et la Ligue doit être envoyé à la FFR avant le 31 mai
à : ecoles.rugby@ffr.fr

Avis du Comité
Départemental et de
la Ligue :
Si avis favorable :
transmission du
dossier à la FFR

GLOSSAIRE

Fiche d'identité :

Educateur M14

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV »)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFEJ (Brevet Fédéral Entraîneur Jeune)
- BFDEVE (Brevet Fédéral Développement)
- BFPERF (Brevet Fédéral Perfectionnement)
- BFBABRUG (Brevet Fédéral Baby Rugby)
- CQPTECH (Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif de Rugby à XV »)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

Educateur M12

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV »)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFER (Brevet Fédéral d'Educateur Ecole de Rugby)
- BFDEVE (Brevet Fédéral Développement)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

Educateur M6 - M8 - M10

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV »)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFER (Brevet Fédéral d'Educateur Ecole de Rugby)
- BFINIT (Brevet Fédéral Découverte initiation)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

- ACCOMP (sous la responsabilité d'un éducateur titulaire de l'une des formations ci-dessus) (Accréditation d'Accompagnateur Découverte Initiation)

Grille d'Auto Evaluation :

1.1.9 Educateur Territorial : Educateur mis à disposition par la ville

3.1.5 Actions de cohésion sociale :

- QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
- ZRR : Zone de Revitalisation Rurale
- PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

3.2.1

- ANS : Agence Nationale du Sport